Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231226-D2023-231-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/01/2024
Notification : 04/01/2024

DÉCISION
CONCLUSION DU CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE "HISTOIRES DE CORPS"

8.9 - Culture

GS/JLC/CB
N°2023-231

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2023200-0001 du 19 juillet 2023,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le 3° de la délibération n°2021-075 B du Conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour arrêter la liquidation des subventions et participations aux organismes extérieurs d'un montant inférieur à 23 000 € et prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants conclus sans effet financier pour la communauté d'agglomération ou ayant pour objet la perception d'une recette non fiscale ou dont les engagements financiers sont inférieurs à 23 000 €HT sur un exercice civil,*
***Vu** le projet de contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de la Cie Graine de Lune,*

Considérant que la Communauté d'agglomération et plus précisément la Médiathèque de l'Odyssée souhaite bénéficier du spectacle "Histoires de corps" de la Cie Graine de Lune le 20 janvier 2024,
Considérant que ce spectacle se déroulera le 20 janvier 2024 de 20h à 21h à l'espace jeunesse de la médiathèque de l'Odyssée,
Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'engage à verser à la Cie la somme de 1.167,90€ HT (TVA non applicable, article 293 B du CGI) en contrepartie de son intervention,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231226-D2023-231-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/01/2024
Notification : 04/01/2024

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Histoires de corps" avec la Cie Graine de Lune pour une diffusion prévue le samedi 20 janvier 2024 pour un montant de 1.167,90€ HT (TVA non applicable, article 293 B du CGI), selon les modalités détaillées par la convention.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la Cie Graine de Lune.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 23.12.2023

Le Président

Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 04/01/2024